

**Par dépôt électronique seulement<sup>1</sup>**

Le 30 novembre 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.ca

OBJET : Suivi administratif : Décision D-2022-118 (R-4176-2021)  
Notre dossier : R062273 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), de concert avec Rio Tinto Alcan Inc. (« RTA »), communique à la Régie l'information suivante en suivi de la décision mentionnée en objet.

Par la décision finale précitée, la Régie de l'énergie a approuvé le *Contrat de service de transport d'électricité pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022*.

RTA et le Transporteur ont amorcé des discussions pour la conclusion d'un nouveau contrat et ils anticipent que le tout sera déposé auprès de la Régie au cours du second trimestre de l'année 2023.

Dans l'intervalle, RTA et le Transporteur informent la Régie qu'elles appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de façon intérimaire et provisoire, les tarifs et conditions décrits au *Contrat de service de transport d'électricité pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022*.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg

c.c. Me Pierre Grenier

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier ne sera transmise à la Régie de l'énergie.